



# Avortement contraception : Le SYNGOF multiplie les « provocations »

14 mars 2019



Le principal syndicat des gynécologues est contre l'avortement.

Son président, Bertrand de Rochambeau, l'avait déjà exprimé le 28 septembre dernier en déclarant : « Les choses auxquelles je ne crois pas, je ne les fais plus. Nous ne sommes pas là pour retirer des vies ». Et il arrête de pratiquer des avortements...

Mais voilà que ce même syndicat récidive aujourd'hui en menaçant d'appeler ses adhérent.e.s à ne plus pratiquer d'IVG s'il n'est pas reçu par la ministre de la santé sur une revendication concernant une assurance.

Le Syngof manie avec brio la provocation.

Il sait pertinemment qu'il est possible à un médecin de refuser de pratiquer l'avortement, la clause de conscience spécifique en matière d'avortement l'y autorise (Article L2212-8 du Code de la Santé Publique).

Il sait aussi que le délit d'entrave à l'avortement ne s'applique pas puisqu'il concerne l'obstruction de l'accès aux centres pratiquant l'IVG, les pressions exercées sur les femmes voulant avorter, les fausses informations sur l'IVG dispensées par voie électronique.

Le Syngof sait très bien qu'il va provoquer un tollé général et c'est ce qu'il recherche.

Mais est-il normal qu'en 2019 le principal syndicat des gynécologues en France soit ainsi opposé à l'avortement ?

Ne serait-il pas temps que ses adhérent-e-s le désertent afin de marquer leur franche opposition à des positions sentant autant la France rance et la réaction ?

Et que la clause de conscience spécifique concernant l'avortement soit enfin abrogée ?

---

**Lire aussi :** [Voir le communiqué sur le site du Collectif National pour les Droits des Femmes](#)

- [Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >](#)
- [Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Avortement-contraception-Le-SYNGOF-multiplie-les-provocations>](#)